

ces deux catégories. Je veux parler de la question de l'habitation.

Le ministère de la Défense nationale a récemment annoncé que la station radio d'Oshawa serait disponible pour être mise en vente le 31 mars 1969. Cette station est située sur 275 acres de terrain. Dès que cette annonce a été faite, plusieurs de mes commentants intéressés ont immédiatement parlé de transformer ce terrain en lotissement. Voilà pourquoi je dis qu'il s'agit d'une question à la fois d'intérêt local et national. L'habitation est un problème national.

Trois organismes particuliers dans ma circonscription, la section 222 des Travailleurs unis de l'automobile d'Amérique; la succursale 431 d'Oshawa de la Légion canadienne et l'unité 42 d'Oshawa de l'Association du corps canadien, m'ont tous approché pour s'enquérir de la valeur du terrain comme projet d'habitation pour anciens combattants. Après être allé aux renseignements, j'ai appris qu'une étude dans ce sens avait été entreprise pour déterminer si le terrain conviendrait à la construction de maisons pour anciens combattants.

La question que j'ai tenté de soulever en Chambre l'autre jour, c'est de savoir si le ministre des Transports (M. Hellyer), comptable du logement, accepterait, si l'étude en cours révèle que le terrain est convenable, que ce terrain situé au centre d'une vaste région métropolitaine serve à la construction de maisons. Le ministre voudrait-il effectivement fournir à la Chambre l'assurance qu'un arrangement sera pris pour que ce terrain public soit affecté à l'habitation sans être offert à des spéculateurs privés?

• (10.20 p.m.)

Monsieur le président, comme ma question a été jugée irrecevable au moment où je l'ai posée, j'en ai traité le sujet ce soir sous cette forme-ci. Jusqu'ici, la plupart de mes requêtes en faveur de mes mandants à ce sujet concernaient les anciens combattants. Je ne suis pas encore sûr s'il serait équitable d'employer la totalité des 275 acres en faveur des anciens

combattants. Une bonne partie du terrain devrait certainement être utilisée à cette fin, pourvu qu'il soit approprié. On semble se demander surtout au cas où ces terres publiques convenaient au programme en cause, si le ministre dont relève le logement veillerait à ce que le gouvernement en dispose pour les anciens combattants.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je tiens tout simplement à remercier l'honorable député d'appeler l'attention de la Chambre sur ce problème qui concerne sa circonscription électorale.

Comme il le disait lui-même, c'est un problème sur lequel on n'est pas encore prêt à prendre de décision, puisqu'il nécessite des études préliminaires sur la possibilité d'établir des secteurs domiciliaires dans cette partie de terrain qui appartient au ministère de la Défense nationale. Cependant, je puis l'assurer que l'honorable ministre des Transports (M. Hellyer), qui s'occupe des problèmes de l'habitation au Canada, tiendra certainement compte des représentations faites à la Chambre et, s'il y a lieu, entreprendra les négociations nécessaires avec son ancien ministre, le ministère de la Défense nationale, afin de faire le meilleur usage possible de ces terrains, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. En conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, la motion portant ajournement de la Chambre est maintenant censée avoir été adoptée. La Chambre s'ajourne donc jusqu'à 2h.30 demain après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h.25 du soir.)

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

INDUSTRIE ET COMMERCE

1, 3, 5, 10, 15, L75, L80.